



Urbanisme des communes littorales, Lettre ouverte inter-associations envoyée au président de la CCPI

publié le 07 décembre 2022

Les associations **ASPECT**, **APAV**, **AEPI** et **APPCL** se sont rencontrées pour échanger, notamment sur le sujet de l'urbanisme en zone littorale.

Certains maires du Pays d'Iroise vivent mal le fait que la loi littoral oppose un frein à leurs velléités urbanistiques.



Comme toute bonne loi est faite pour être contournée, ils ont développé tout un arsenal de méthodes douteuse, dans le but de construire quand même là où il ne faudrait pas.

Changements de panneaux, modifications des PLU avant entrée en vigueur du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), délimitation hasardeuse des villages... tout est bon pour faire passer les vessies pour des lanternes.

Cette rencontre inter associative a débouché sur la rédaction commune d'un courrier, façon lettre ouverte, en direction du Président de Pays d'Iroise Communauté. (copie au Préfet)

Et oui, puisque c'est la communauté de communes qui devrait [assurer la compétence PLU depuis 2021](#), c'est à lui de faire respecter l'ordre et la loi sur le territoire de son intercommunalité.

Force est de constater que certains maires tentent de tirer la couverture à eux pour gratter par exemple les budgets des extensions du réseau d'assainissement collectif, puisque l'un des critères permettant de transformer les hameaux en villages est la présence des réseaux...

Secteur Est de Portsall dans le ScoT de 2017	Révision du ScoT de 2019
 <p data-bbox="167 891 790 974">Aucun village, aucune zone déjà urbanisée à l'ouest de l'agglomération de Portsall</p>	 <p data-bbox="837 896 1444 1019">Le village non densifiable de Tréompan apparaît, les secteurs déjà urbanisés de La Flosque et Kerlanou apparaissent</p>

Extrait du courrier au Président de PIC, le secteur est de Portsall est l'exemple à ne pas suivre...

Qui c'est qui paie ? c'est l'abonné !

Qui c'est qui trinque ? c'est encore et toujours l'environnement...

Rappelons que l'objectif de la ZAN (zéro artificialisation nette) est inscrit dans la loi et qu'il va bien falloir s'y plier !

[Cliquer ici](#) pour lire **le courrier commun des 4 associations du pays d'Iroise**.

« Article précédent

Monsieur le Préfet, qu'avez-vous fait ?

**Le monde est un endroit magnifique pour lequel il vaut la peine
de se battre.**

Connaître
nos partenaires



et



avec



- Mentions légales -- Nous contacter -- Qui sommes nous ? - © APPCL